

# Comment gérer les élèves dits perturbateurs ?

A partir de l'interview de Christophe Marsollier

Faire vivre ces principes dans le contexte du premier degré

## 1. Comment installer et instituer des espaces et des temps de parole

Dans le premier degré : problématique des espaces et de l'absence de personnel qui ne soit pas devant l'élève

### Préalable :

- Effectuer un travail autour des émotions est nécessaire dans toutes les classes pour permettre aux élèves de mettre des mots sur leurs émotions et d'oser les exprimer.
- Favoriser les prises de parole des élèves par ses pratiques de classe.
- Proposer une formation à l'écoute pour l'enseignant (possibilité d'une personne ressource qui forme ses collègues)
- Instituer un temps de parole et d'écoute à l'emploi du temps et s'y tenir.

### Deux types de gestion :

- Une gestion collective lorsque le problème a une incidence sur l'ensemble de la classe.
- Une gestion individuelle lorsqu'il s'agit d'un incident personnel

#### ❖ La gestion collective

- Conseil de coopération pour trouver une solution aux problèmes collectivement
- Réfléchir à l'organisation d'un espace écoute
- Mise en place d'une boîte à mots/maux mais aussi boîte à idées pour partir des besoins des élèves. Tout au long de la semaine les élèves pourraient y déposer des billets.
- Instaurer les messages clairs (au retour de la récréation par exemple ou quand nécessaire)
- Chez les plus petits, instaurer un temps de discussion avec utilisation du bâton de parole pour développer l'écoute.

#### ❖ La gestion individuelle

*Elle se fera pendant les récréations ou lorsque les élèves seront en autonomie.*

*Elle ne sera pas effectuée forcément par l'enseignant de la classe, un autre adulte peut intervenir si nécessaire.*

- Réfléchir en amont, en équipe à un protocole individuel (une trame) auquel chaque enseignant pourra se référer
- Installer dans la classe un espace refuge ou disposer d'une mallette contenant du matériel permettant à l'élève de se calmer et de s'exprimer.

Tous Apprenants !

<http://monecolesengage.etab.ac-lille.fr/>

## 2. Comment poser la sanction

Dans le premier degré : problématique : absence de l'instance : « conseil de discipline »

L'instance dans le premier degré peut être **l'équipe éducative** qui permettrait :

- Un temps d'écoute de l'élève,
- Un rappel de la règle,
- Des propositions de solutions ou d'aides (réflexion ensemble)

### Préalable :

- Discuter et élaborer **ensemble** les règles de vie et les sanctions en conseil de coopération (conseil d'élèves)
- Harmoniser les règles au sein de l'école

### Points de vigilance :

- Différer la discussion pour éviter une gestion « à chaud »
- Les sanctions seront **graduées et adaptées** au cas particulier de l'élève